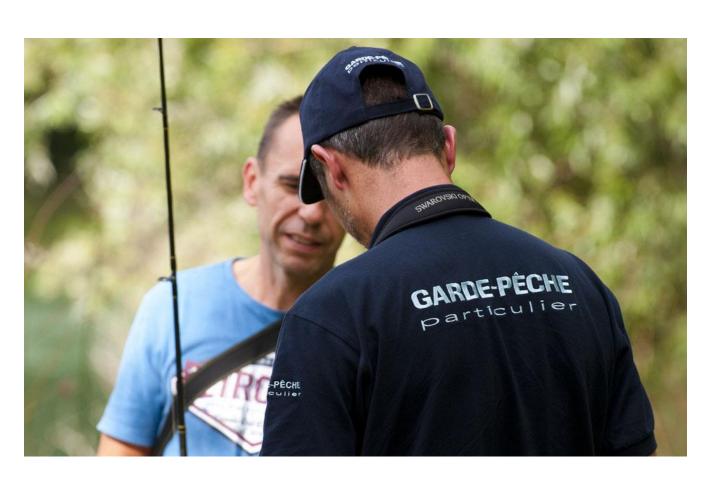


Bilan Garderie 2023

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE





Police de la pêche

Pour s'assurer de l'efficacité de la réglementation, il est nécessaire d'en assurer le contrôle et la surveillance.

Les Gardes-Pêche veillent quotidiennement au respect de la réglementation pêche, participent à la lutte contre les pollutions et à la protection des milieux.



Devenez Garde-Pêche!

Contact: afasquel@peche02.fr



SOMMAIRE

- Chiffres clés 2023
- Répartition des procédures sur l'année 2023
- Les contrôles inter-service
- Les formations réalisées
- Perspectives 2024





Chiffres clés 2023

50 Gardes-Pêche particuliers assermentés au 31/12/2023

(dont 8 ayant réalisé au moins 1 procédure)

10 Agents de Développement

277 procédures sur 22 AAPPMA

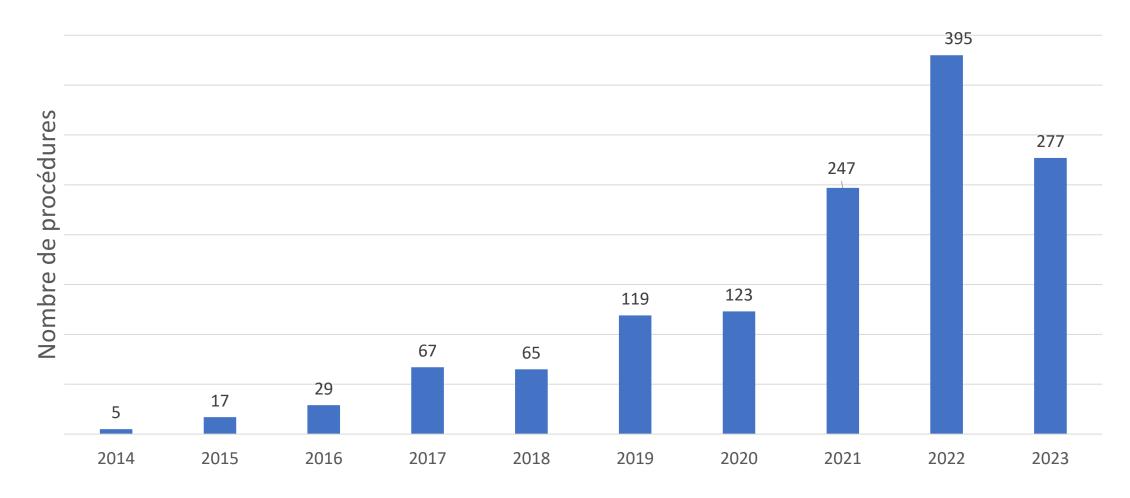
329 infractions relevées

192 saisies des instruments de pêche

4878 contrôles réalisées



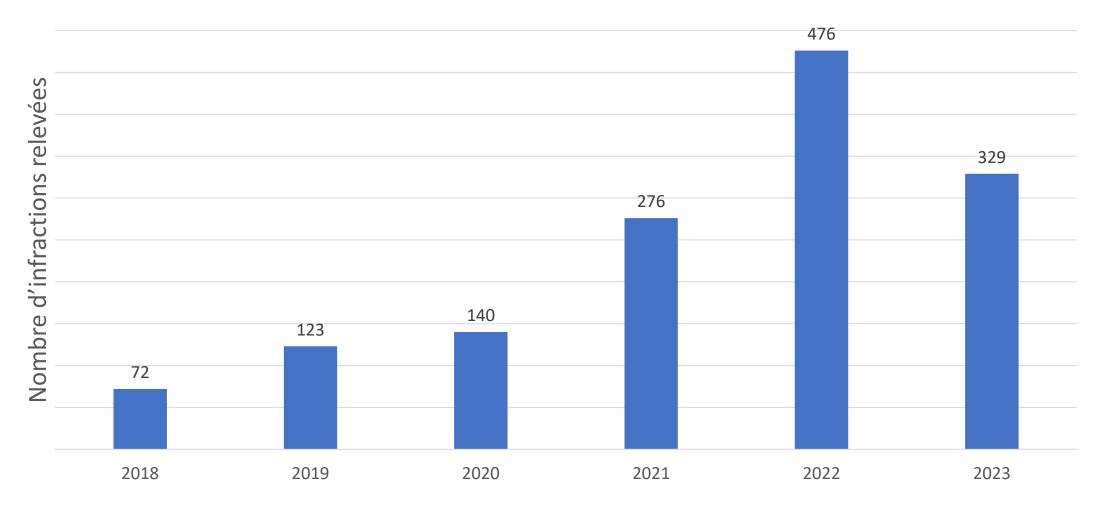
Evolution du nombre de procédures dans le temps



Depuis plusieurs années, nous constatons une forte hausse (exponentielle) du nombre de procédures liée aux efforts de garderie et à une augmentation du nombre de contrôles sur les parcours de pêche du département.

Evolution du nombre d'infractions relevées



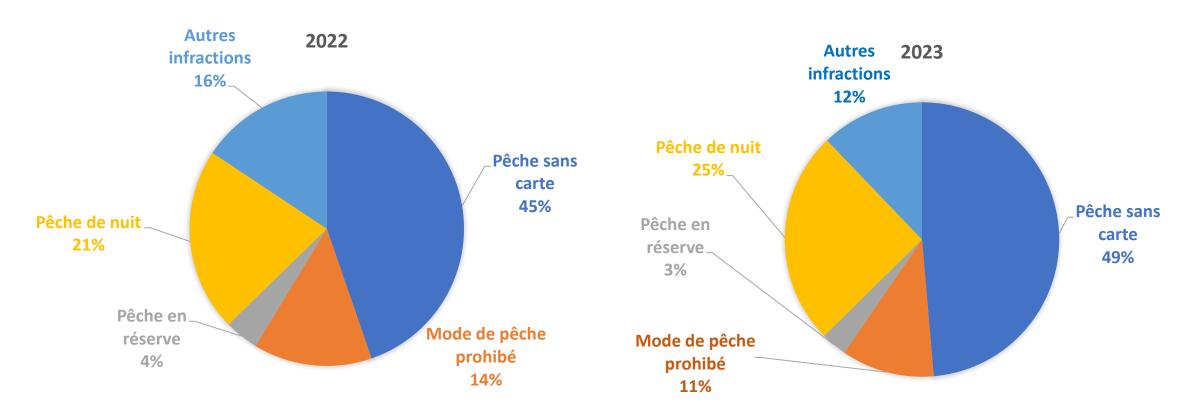




NB : Pour une simplification de la présentation des résultats dans ce document, le défaut de carte de pêche est comptabilisé comme une seule infraction. Nous rappelons que le défaut de carte de pêche correspond à 3 infractions qui sont systématiquement relevées au contrevenant (pêche sur autrui / pêche sans avoir acquitté la redevance CPMA / pêche sans être adhérent d'une AAPPMA)



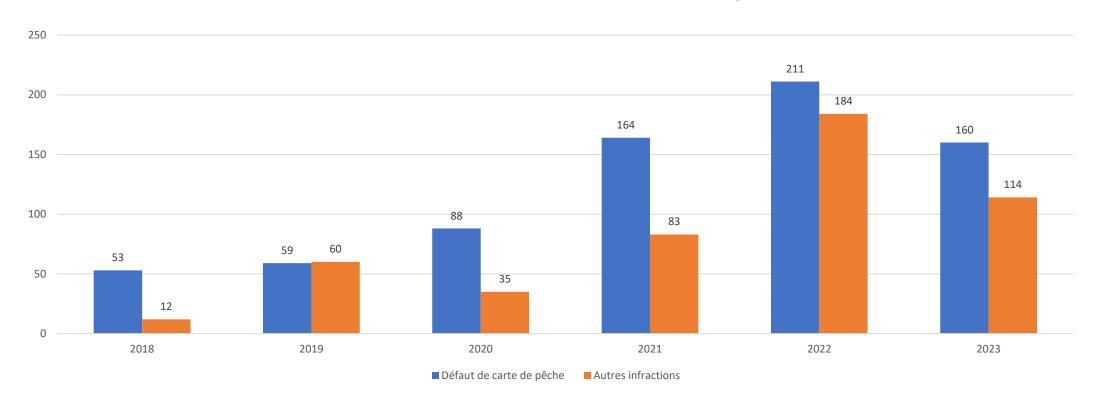
Répartition des infractions



Autres infractions : pêche en temps prohibé ; pêche avec plusieurs lignes dans les 50 aval d'une écluse ; pêche avec un nombre de lignes supérieur au nombre autorisé, etc...



Le défaut de carte de pêche

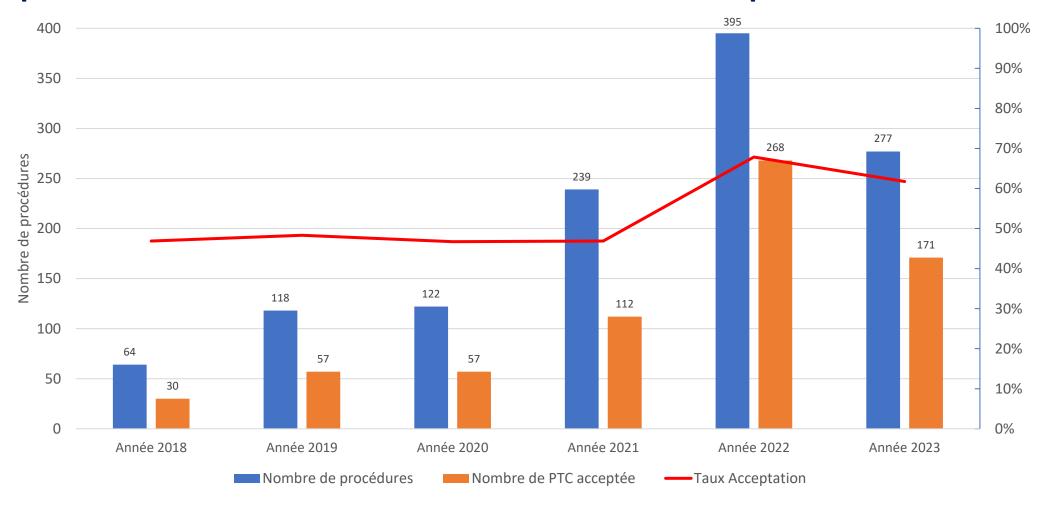


Comme chaque année, il s'agit de l'infraction la plus constatée par les gardes-pêche au bord de l'eau.

Cette année, nous dénombrons 160 défauts de carte de pêche.

Proposition de transaction civile acceptée







Depuis la mise en place de la saisie de matériel et la modification de notre trame de proposition de transaction civile, nous constatons une augmentation du nombre d'acceptation de proposition de transaction civile amiable.



Pêche pendant les heures d'interdiction

• Une forte hausse du nombre de cette infraction en 2023 par rapport aux années précédentes dû à l'augmentation du nombre de tournées de contrôle de nuit. 83 infractions pour pêche pendant les heures d'interdiction (nuit) ont pu être relevées cette année. Celles-ci concernent surtout des pêcheurs au posé (pêche au vers, vifs, etc.) et des pêcheurs à la carpe pêchant sur des secteurs non autorisés la nuit.

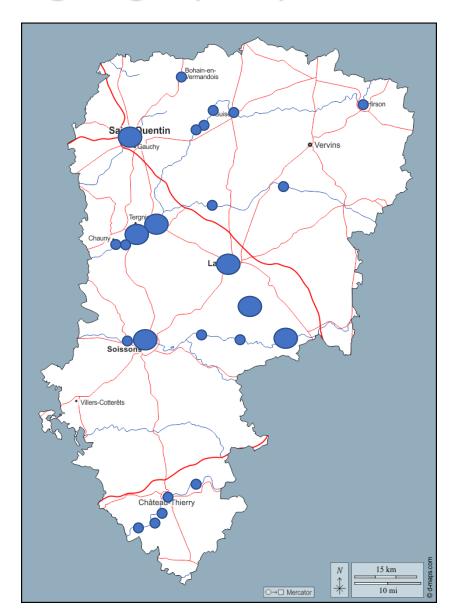
Pêche de l'écrevisse

- La pêche des écrevisses est réglementée, et fait partie intégrante des modes de pêche de loisir. A ce titre la détention d'une carte de pêche est obligatoire.
- Cette pêche s'effectue à l'aide de 6 balances max, de diamètre de 30cm maximum et de maille de 27mm minimum.
- L'utilisation de nasses est strictement interdite.
- 6 infractions pour pêche à l'aide d'engins prohibés ont été relevées en 2023.



Répartition géographique des infractions





- + 10 Procédures réalisées
- 10 Procédures réalisées



Contrôles communs avec d'autres services









4 tournées communes de contrôle avec la Fédération des Chasseurs de l'Aisne, notamment à l'occasion de l'ouverture de la pêche des carnassiers ou en période de vendanges sur la rivière Marne.



Formation module 3 « police de la pêche en eau douce »



Cette année, au printemps, 11 aspirants garde-pêche ont participés à la formation module 3 (Police de la pêche en eau douce).

En 2024, la Fédération réitérera cette journée de formation au printemps. Contactez le référent garderie pour plus d'infos (afasquel@peche02.fr)



Formation continue des gardes-pêche

Le 16 décembre 2023, était organisée une formation complémentaire des gardes-pêche particuliers des AAPPMA du département. **30 GPP du département était présent lors de cette formation.**

Cette action, planifiée dans le schéma départemental de développement du loisir pêche, a permis de nombreux échanges autour de la nouvelle réglementation liée à l'activité pêche et de l'action des gardes-pêche particuliers. Après une présentation théorique, des ateliers pratiques ont permis des échanges intéressants entre les participants.





Perspectives 2024

- Accentuer les tournées de contrôles avec les différents services (OFB, gendarmerie...)
- Former et assermenter de nouveaux gardespêche.
- Maintenir l'effort de garderie sur l'ensemble du département 1 ère et 2 catégories piscicoles.
- Maintenir la formation et l'accompagnement continu du réseau des gardes-pêche particuliers.



